



République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Arrêté municipal 146/2026

Du 26 mai 2026

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT

**PORTANT LIMITATION DE HAUTEUR SOUS L'OUVRAGE OA4-N4 – CHEMIN DE
WOLFISHEIM (PASSAGE SOUS LA RM351)**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WOLFISHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2542-1 et suivants ;

Vu le Code de la route, notamment les dispositions relatives à la signalisation et aux restrictions de circulation,

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que l'ouvrage d'art référencé « OA4-N4 sur chemin Wolfisheim » qui permet une communication sous la RM351, présente une hauteur libre limitée,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules de grande hauteur afin de prévenir tout risque d'accident ou de détérioration de l'ouvrage ;

ARRETE

Article I : Limitation de hauteur

La circulation des véhicules dont la hauteur excède 4,50 mètres est interdite sous l'ouvrage d'art « OA4-N4 sur chemin Wolfisheim ».

Article II : Signalisation

La signalisation réglementaire conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par les services compétents.

Article III : Sanctions

Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

République française

Département du Bas-Rhin Commune de Wolfisheim

Article IV : **Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur Le Maire. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG, 31 Avenue de la paix - BP 51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article V : Le présent arrêté sera adressé à :

- * EMS
- * La Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim,
- * ASVP de la Commune de Wolfisheim,

Le Maire,
Eric AMIET

Par délégation du Maire
Le D.S.T.



A. PERILLON